

# Commune de **Saint Baudel**



Le 12 janvier 2019 : Inauguration de l'Épicerie rénovée en présence de Mrs les sénateurs Rémy Pointereau, François Pillet, de Mme la Conseillère Départementale Maryline Brossat et de M. Louis Cosyns, président du Pays Berry saint-amandois

2019-2020

Directrice de la publication :  
Fabienne Pinczon du Sel  
Rédaction :  
Françoise Bernardin  
Conception graphique/Impression :  
Stéphane Brun  
Tirage : 170 exemplaires

Le Maire de Saint-Baudel, Fabienne Pinczon du Sel-Guibouret et les membres du Conseil Municipal ont le plaisir de vous présenter tous leurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette année 2020 qui va débiter. Il vous convient le

**Samedi 11 janvier à 17 heures - salle des fêtes**

afin de partager la Galette des Rois et le verre de l'amitié.

## Le Conseil municipal

Le Maire : Fabienne Pinczon du Sel - Parassay  
1<sup>ère</sup> Adjointe : Françoise Bernardin - Parassay  
2<sup>ème</sup> Adjoint : Michel Bonnet - Le Carroir  
Le conseil : Xavier Oriol - Colombe  
Christophe Pointereau - Besse  
Daniel Regard  
Laetitia Poupat-Ygnace - Les Loges  
Pierre Vidal - Pont d'Abbins

## Le Comité Communal d'Action Social (C.C.A.S.)

Présidente : Fabienne Pinczon du Sel

Membres :

Françoise Bernardin  
Gilberte Carteron  
Vincent Gaucher  
Claude Lageline

Laetitia Poupat-Ygnace  
Daniel Regard  
Jean-Paul Ribault  
Nadine Tréhiou

## Le Mot du président de la Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher (CDC ABC)

Mesdames, Messieurs,  
Par cette lettre d'informations traditionnelle de fin d'année, je vous dresserai brièvement les actions qui ont vu le jour cette année ou qui se poursuivent grâce aux décisions des conseillers communautaires. C'est également l'heure de vous adresser à tous de très bonnes fêtes ainsi qu'une excellente année 2020.

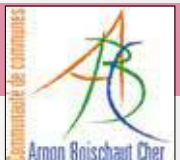
*Le Président,  
Dominique Burlaud*

## L'intercommunalité

### Modification statutaire et extension des compétences obligatoires

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la communauté de communes Arnon Boischaud Cher (CDC ABC) dénombre 18 communes au lieu de 19 en raison de la création de la commune nouvelle de Corquoy. Considérant les lois MAPTAM et NOTRe, la CDC ABC a mis en conformité ces statuts lors du conseil communautaire du 25 septembre 2019 en incluant, dans les compétences obligatoires, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), en redéfinissant la compétence assainissement qui est limitée désormais aux seules eaux usées des services de l'assainisse-

ment collectif et non collectif. Le service de gestion des eaux pluviales urbaines est dissocié de la compétence assainissement entraînant l'incapacité juridique de la communauté de communes à intervenir au titre de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines. Le libellé concernant la compétence liée aux aires d'accueil des gens du voyage a également été modifié. Ces nouveaux statuts devront être présentés et délibérés dans chaque conseil municipal dans un délai de 3 mois pour être validés par la Préfecture par arrêté.



## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'est poursuivie par la formalisation des différentes pièces réglementaires, opposables aux futures autorisations d'urbanisme une fois le PLUi adopté :

- **Le règlement écrit** fixe les préceptes applicables à l'intérieur de chaque zone. Il définit les conditions de construction ou d'aménagement en fonction de chaque zone : implantation des bâtiments, conditions de hauteur et de distance entre les limites de parcelles, places de stationnement à réaliser, présence de la biodiversité, forme et destination des bâtiments, raccordement aux réseaux...
- **Le plan de zonage** est un document graphique qui délimite différentes zones sur le territoire : les zones urbaines « U » à vocation mixte (habitat, commerces et services, équipements...) et à vocation économique, les zones à urbaniser « AU » (urbanisation future), les zones agricoles « A », les zones naturelles et forestières « N ».

- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** permettent, sur les zones « AU », de déterminer le programme de logements, les équipements, la localisation des espaces verts et la place de la biodiversité, les types de constructions, les principes d'organisation du stationnement et de la voirie... Cette phase de traduction réglementaire est aujourd'hui en cours de finalisation. **L'arrêt du projet du PLUi par le Conseil communautaire est prévu fin 2019.** Ce projet sera ensuite soumis pour avis aux services de l'Etat puis aux administrés lors d'une enquête publique qui aura lieu en 2020. Des lettres d'informations PLUi sont régulièrement adressées aux habitants afin d'en aviser le suivi. Une information permanente est à votre disposition au bureau d'information touristique à Châteauneuf-sur-Cher.



## Assainissement collectif

La communauté de communes Arnon Boischaut Cher sensible aux enjeux économiques et environnementaux, s'investit financièrement et durablement pour la protection des milieux naturels et dans le cadre de sa compétence assainissement. Elle vise à maîtriser la qualité technique de ses installations et de leur efficacité dans le respect des normes environnementales avec l'aide de partenaires financiers que sont l'État, l'Agence de l'eau Loire Bretagne ou le conseil départemental.

Ont eu lieu en 2019, l'inauguration officielle de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Lignièrès, en proposant une journée porte ouverte et une intervention film débat sur le thème de l'eau pour les classes de 5ème du collège Philibert Lautissier avec le concours des sociétés OTV MSE et VEOLIA le 28 mars, mais également des travaux de création de réseaux d'assainissement collectif à Levet et Corquoy, d'une unité à disque biologique 105 EH (Equivalent Habitant) à La Roche/Corquoy, ainsi que le lancement du projet de construction d'une nouvelle station à Châteauneuf/Venesmes.

Les contrats de délégation de service public arrivant à terme au 31 décembre 2019 pour Lignièrès et le contrat principal (Châteauneuf/Venesmes/St Symphorien/Corquoy), une procédure de marché public est en cours. La délégation de service public sera effective sur l'ensemble des communes concernées par l'assainissement collectif (Décision communautaire du 4/07/2018). Aussi les communes de Vallenay, St Loup des Chaumes, St Baudel et Uzay le Venon actuellement en régie seront également en délégation de service public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Voirie

Finalisation du marché de travaux de voirie 2017 - 2019 pour 34 km de routes et 57 voies par l'entreprise COLAS pour un coût approximatif de 1 500 000 €. La communauté de communes a investi massivement dans la réfection de voirie du territoire selon le détail suivant :

ANNEE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C
INVESTISSEMENT VOIRIE 2017	350 497,58 €	421 716,14 €
INVESTISSEMENT VOIRIE 2018	510 703,80 €	612 844,55 €
INVESTISSEMENT VOIRIE 2019	287 018,48 €	344 422,17 €

En complément du marché d'entretien de la voirie, 10 tonnes d'enrobés à froid ont permis en 2019 l'entretien des voiries communales par les agents de la communauté de communes ABC. La CDC ABC participe également par un fonds de concours pour l'aménagement de la Route Départemental N°3 et l'enfouissement de réseaux à Saint Loup des Chaumes.

## Les finances

Les données sont disponibles sur notre site internet, dans le rapport d'activités 2018 et dans la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2018 et des budgets primitifs 2019 ou en cliquant sur le lien suivant : <http://www.comcomabc.fr/la-communaute/le-budget-2/>

## Aménagement du numérique

Le haut débit (ADSL), travaux financés en partie par la CDC ABC est dorénavant disponible sur les communes de Chavannes, St Loup des Chaumes, Chambon, St Symphorien et La Celle Condé. Rapprochez vous de votre opérateur internet pour modifier votre abonnement en conséquence. Prochaine étape, le déploiement de la fibre sur le reste du territoire concerné.

## Tourisme

Le bureau touristique à Châteauneuf et l'office de tourisme à Lignièrès peuvent promouvoir vos manifestations. Contacter le 02.48.60.88.67. Consultez le site <https://www.lignieresenberry-tourisme.fr/> pour les découvrir.

## Enfance jeunesse

A l'initiative de la communauté de communes, une convention avec l'association ARPPE en Berry a permis la mise en place d'un relais d'assistants maternels parents enfants en alternance les vendredis de 9H à 11H sur les communes de Lignièrès et Venesmes. La halte-garderie itinérante KANGOUREVE permet l'accueil de vos enfants de 0 à 6 ans.

Pour les plus de 3 ans, l'intercommunalité vous propose un accueil périscolaire et un service d'accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances.

Pour tout renseignement, contacter le service Enfance Jeunesse au 02.48.60.42.38.

## Infos pratiques

**Enfance Jeunesse :** Vous souhaitez passer votre BAFA, vous avez plus de 17 ans et habitez sur le territoire, la CDC ABC peut vous aider à le financer. Contacter le service enfance jeunesse au 02.48.60.42.38

**Assainissement collectif :** En cas d'incidents sur le réseau d'assainissement collectif, contacter l'astreinte VEOLIA au 09.69.32.35.29.

**Culture :** Vous habitez le territoire et votre enfant est inscrit à Musique en Boischaut Marche, la CDC ABC rembourse les frais d'inscription à hauteur de 70 € par enfant.

**Gîte COLBERT à Châteauneuf sur Cher :** Hébergement de qualité individuel ou de groupe jusqu'à 46 personnes.

N'hésitez pas à vous renseigner au 02.48.60.88.67 ou <http://www.gitechateauneuf.com/>

Il vous est possible de consulter le site internet [www.comcomabc.fr](http://www.comcomabc.fr), où vous trouverez les informations les plus importantes. Les habitants qui souhaitent solliciter la communauté de communes doivent s'adresser au préalable à la Mairie. Une procédure a été mise en place par la CDC, nous nous devons de la respecter.

## Un projet pour le Sud Cher

Depuis l'été 2018, le Pays Berry-Saint-Amandois s'est engagé dans l'élaboration de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

Le **SCoT** est un document d'urbanisme et d'aménagement établi sur l'ensemble du territoire, soit 86 communes et environ 47 000 habitants. Il définit les grandes orientations de l'aménagement de l'espace, et les objectifs à long terme. Il harmonise l'action publique locale sur les thèmes du cadre de vie, de l'agriculture, de l'activité économique, des mobilités, etc. Cette cohérence s'appuie sur un projet de développement pour le Pays Berry-Saint-Amandois pour les 20 ans à venir. Enfin, c'est le cadre donné aux documents d'urbanisme locaux (plan local d'urbanisme ou carte communale) qui détermineront ensuite le droit à construire, mais aussi les autorisations d'exploitation commerciale, les opérations d'aménagement, etc.

Alors que 2018 a défini les modalités de travail et de collaboration entre élus, acteurs économiques, services de l'État et population, les travaux entrent dans la phase opérationnelle dès 2019. Il s'agit surtout d'un moment d'implication et de réflexion des élus, pour une durée de plus de 3 ans sur le devenir du Pays Berry-Saint-Amandois. En effet, outre un premier travail important de visites de terrain, de recherches bibliographiques et d'entretiens avec les usagers du territoire (son Diagnostic et ses enjeux), ce document portera la stratégie de son développement à l'horizon 2040 notamment en matière d'offre de logement et d'emploi, d'accès aux services et aux commerces, de qualité de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, etc.

Outre l'implication des élus, celle de l'ensemble des habitants et acteurs locaux est au cœur de la démarche de projet avec des temps de dialogue (réunions publiques à chaque phase), des outils d'information (la lettre du SCoT, les articles dans la presse locale, site internet du Pays) et d'expression (registres de concertation). Consultez régulièrement notre page internet dédiée pour rester informé(e)s.

## Qu'est-ce qu'un SCoT ?

C'est un «**Schéma**», c'est-à-dire qu'il définit les grandes orientations de l'aménagement du territoire du Sud Cher et les objectifs de développement à long terme. Il donne l'objectif à atteindre par les politiques publiques mais ne définit pas précisément leur contenu. Enfin, c'est le cadre pour les documents d'urbanisme

locaux (PLU-i) qui détermineront ensuite le droit à construire.

Qui vise la «**Cohérence**», c'est-à-dire qu'il harmonise l'action publique locale sur les thèmes du cadre de vie, de l'agriculture, de l'activité économique, des mobilités, de l'habitat, etc. Cette cohérence s'appuie sur un projet de développement du Berry saint-amandois pour les 20 ans à venir (objectif 2040).

Sur un **territoire** précis qui couvre les 4 communautés de communes suivantes : Le Dunois (Dun-sur-Auron), Arnon Boischaut Cher (Châteauneuf-sur-Cher), Berry Grand Sud (Châteaumeillant) et Cœur de France (Saint-Amand-Montrond).

## Qui élabore le SCoT ?

En tant que véritable projet politique pour un territoire donné, 3 grands types d'institutions participent à l'élaboration du SCoT : le Pays Berry saint-amandois, structure publique qui mène la mission, son conseil de développement, les communes et les communautés de communes qui construisent le projet ; les partenaires publics (État, Région, Département, territoires voisins, chambres consulaires, groupes d'entreprises, etc.) qui veillent à la prise en compte de leurs propres problématiques dans le document ; les usagers du territoire, vous !

## Comment participer au SCoT ?

Tout au long de son élaboration, le SCoT se nourrit des expériences et des aspirations à long terme de la population et de ses usagers. En ce sens, plusieurs outils de concertation sont mis en place :

### Information :

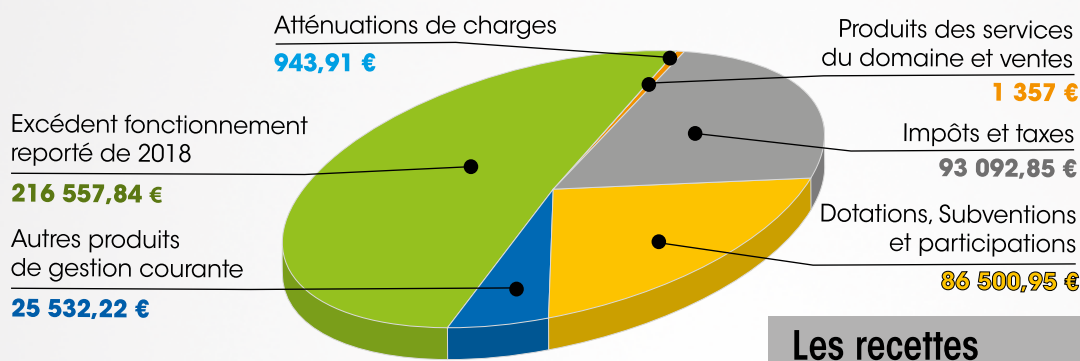
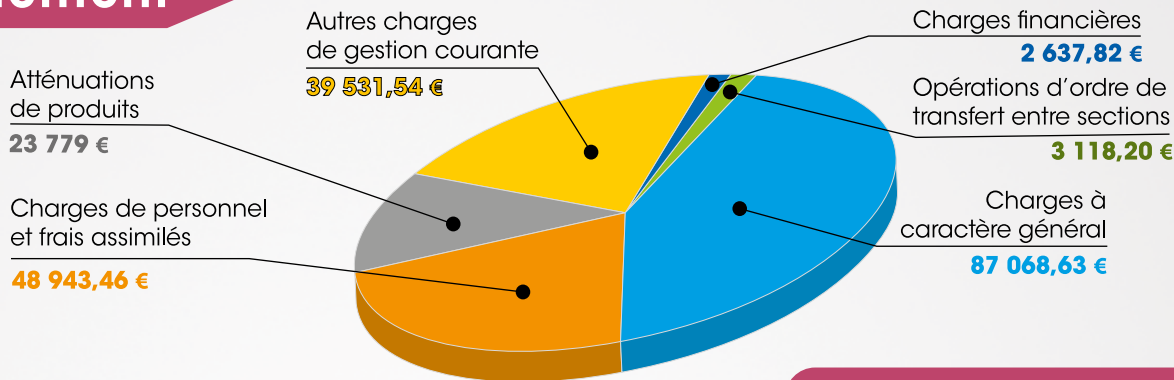
- Au siège du Syndicat mixte et des 4 Communautés de communes : Consultation en libre-service des documents validés du SCoT au fur et à mesure de l'avancement de la mission ;
- Une exposition itinérante et évolutive ;
- Publications dans la Presse ;
- Publications sur le site internet du Pays Berry saint-amandois.

### Participation :

- Au siège du Syndicat mixte et des 4 Communautés de communes : un registre d'observations ;
- 2 réunions publiques par intercommunalité (à partir de la phase de Projet - 2020) ;
- Adresser un courrier au président du Syndicat Mixte de développement du Pays Berry saint-amandois.

## Fonctionnement

### Les dépenses



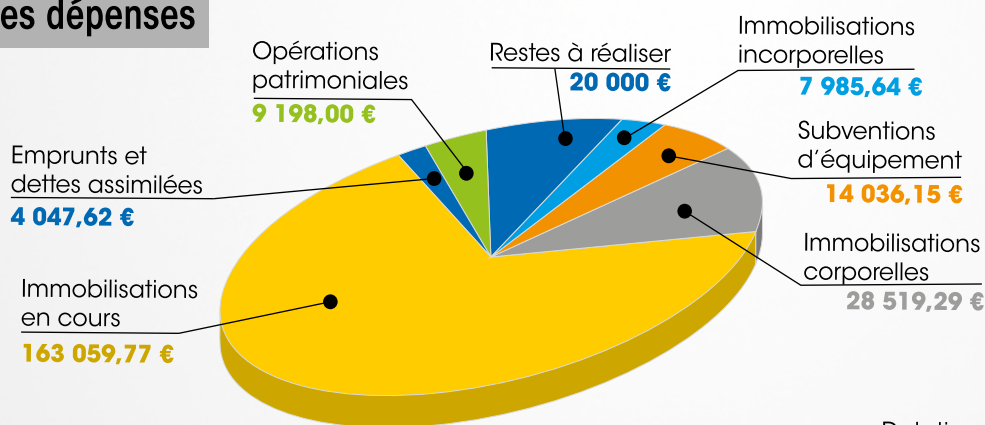
### Les recettes

### Subventions attribuées à diverses associations :

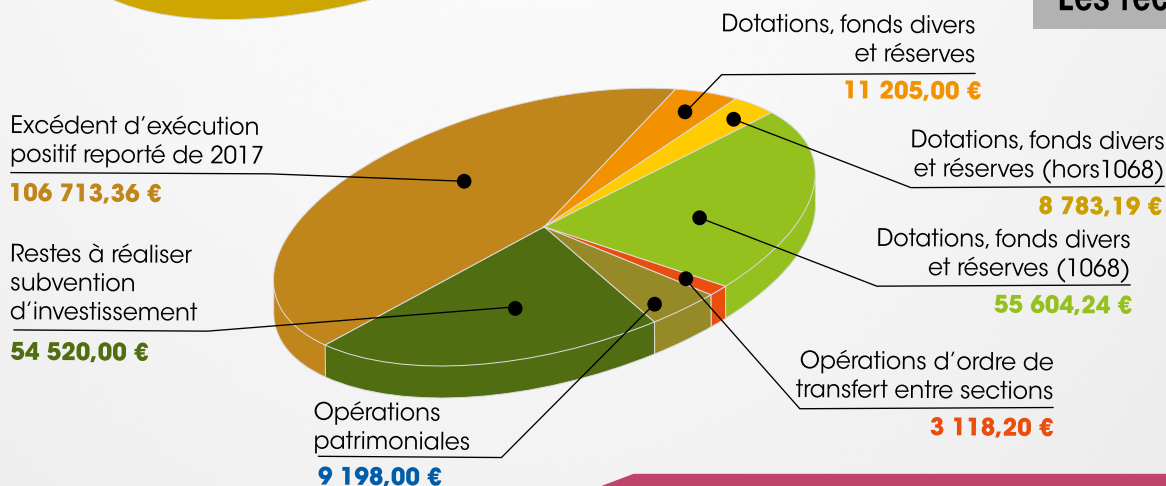
Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'unanimité les subventions 2018 suivantes :

Association	Montant (€)
Comité de Jumelage Dunbar-Lignières :	50,00
FACILAVIE :	50,00
Amicale Sapeurs Pompiers CHATEAUNEUF :	70,00
Amicale Sapeurs Pompiers CHEZAL BENOIT :	500,00
DDEN (délégués Éducation Nationale) :	50,00
SPA du Cher :	130,50
Accès au droit : permanence LIGNIERES :	50,00
ADMR association service à domicile :	50,00
Association génération mouvement :	50,00
Avenir de Lignières :	50,00
La compagnie Mot-Cœur :	50,00
OCCE (coopérative scolaire école maternelle Lignières) :	50,00

### Les dépenses



### Les recettes



## Investissement

# Les travaux en 2020

## La Cure

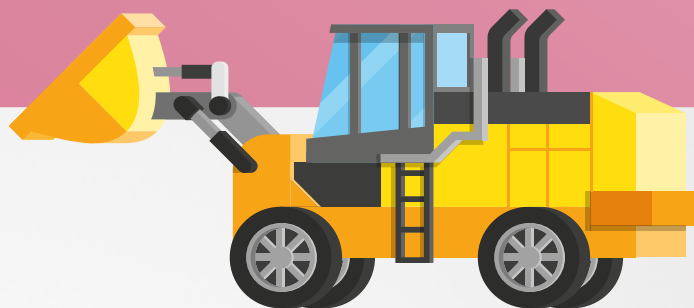
Suite de la rénovation de la couverture de la cure côté place pour un montant de 23 394 €. Rénovation de la totalité de la toiture de la grange pour un montant de 16 987 €.

## L'Église

Rénovation de la toiture de la nef côté place pour un montant de 31 762 € avec une subvention de l'État de 9 529 €.

## La Salle des fêtes

La mise en accessibilité est toujours d'actualité et les premiers contacts ont été pris avec un cabinet conseil.



## Aménagement du carrefour de la Grande Croix 2020-2021

Le Conseil Départemental a mené une étude sur la circulation au niveau du carrefour de la Grande Croix. Cette étude a porté en particulier sur l'utilisation du sens interdit.

Durant une période de 20 jours il apparaît que 19 poids lourds ou transports agricoles et en moyenne 9 véhicules légers par jour, empruntent ce sens interdit. Suite à ce constat, un nouvel aménagement du carrefour sera réalisé par le Département pour un montant de 43 000 €, dont 13 000 € à la charge de la commune.

Dans l'avenir un gros chantier attend la commune avec la réfection de l'enduit extérieur de l'église.

# Les services communaux

## Le personnel :

**Madame Catherine Giraudon** secrétaire de Mairie contractuelle et gérante de l'Agence Postale Communale à raison de 20 heures par semaine.

**Monsieur Pierre OSSELIN** agent technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

## La Mairie :

### Horaires d'ouverture :

lundi, jeudi : 9h-12h15

mardi, vendredi : 13h30 -17h

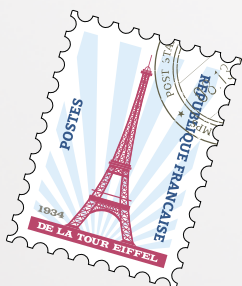
Tél : 02 48 60 00 68

mail : mairie-de-st-baudel@wanadoo.fr

**Pour rencontrer Madame le Maire prendre rendez-vous auprès de Madame la secrétaire de Mairie. Celle-ci met ses compétences à votre service afin de répondre à vos questions qui sont ensuite transmises à Mme le Maire.**

## L'Agence Postale Communale dans les locaux de la Mairie :

Horaires d'ouverture :  
lundi, jeudi : 9h-12h15  
mardi, vendredi : 13h30 -17h



## Le site internet de SAINT-BAUDEL

La commune va se doter d'un site internet. Actuellement en cours de réalisation il sera opérationnel dans quelques semaines, les habitants de la commune seront informés de sa mise en service.

Ce site restera modeste et ne remplacera pas l'affichage sur les panneaux ni le bulletin communal. Ce sera une source d'information supplémentaire qui permettra à la Mairie de communiquer rapidement avec la population.



## Recensement citoyen

Tout jeune Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa Mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux examens et concours publics.

## Registre nominatif de recensement des personnes fragiles

Ce registre, ouvert en Mairie, est destiné à inscrire les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile, les personnes de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile ainsi que les personnes en situation de handicap résidant à leur domicile. Cette inscription peut se faire à la demande de la personne ou à la demande d'un tiers.

La personne concernée devra fournir les coordonnées du service intervenant à domicile, celles du médecin traitant et celles de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Toutes les données fournies restent confidentielles.

Ce registre peut s'avérer très utile en cas de canicule.

## Sécheresse 2019 : déclaration en Mairie

Si vous constatez l'apparition de fissures sur vos bâtiments :

Effectuer une déclaration de sinistre auprès de votre assureur.

Déposer à la mairie une lettre descriptive avec des informations précises.

Une ou plusieurs photographies présentant les principales fissures.

Un historique d'apparition des fissures et de leur évolution dans le temps.

Ces informations permettent à la Mairie de demander le classement de la commune en zone de catastrophe naturelle

## Le Défibrillateur

Cet appareil est installé sur la façade de la Mairie. Huit personnes de la commune formées à son utilisation et ayant obtenu le **diplôme de premiers secours** peuvent être sollicitées en cas de besoin.

Madame Nicole Antoine  
Monsieur Alain Blanchard  
Monsieur Michel Bonnet  
Madame J'Mia Merklé  
Monsieur Pierre Osselin  
Madame Lydie Reiller  
Madame Sylvie Lefevre  
Monsieur Michel Vallée



## Les Affouages

M. Michel Bonnet, deuxième Adjoint, est responsable des affouages.

Les habitants souhaitant bénéficier de l'affouage doivent en faire la demande en Mairie tous les ans. Ils doivent avoir leur domicile réel et fixe dans la commune six mois avant la date de publication du rôle de l'affouage, ce qui exclut les résidences secondaires.

Le règlement complet est disponible en Mairie.

**Le prix du stère est toujours fixé à 7 € pour 2020**

La forêt communale est gérée par l'ONF

## Ordures ménagères

SMIRTOM - Tel : 02 48 60 66 89  
smirtom-stamandois.fr

## L'Église

L'Église est ouverte de 9 h à 17 h lorsque l'employé communal est présent, du 1<sup>er</sup> mars à la Toussaint.



## Cimetière

Un bac jaune est réservé aux plastiques

Un bac vert est réservé aux déchets végétaux débarrassés de leurs pots

Le désherbage à l'aide de la houe maraichère se poursuit soutenu par un produit phytosanitaire écologique.

## La Salle des Fêtes

La demande de location doit être effectuée en Mairie au moins 15 jours à l'avance. Documents à fournir : attestation d'assurance - chèque de caution. Tarifs de location :

Libellés	Particuliers ou association	
	de la commune	hors commune
Bal, banquet, mariage : 1 jour	120,00 €	140,00 €
Bal, banquet, mariage : 2 jours	170,00 €	204,00 €
Spectacle payant, concours de belote, rifles	79,00 €	100,00 €
Vin d'honneur	60,00 €	75,00 €
Réunion sans but lucratif	Gratuit	60,00 €
Inhumation dans le cimetière communal	Gratuit	

## Prêt de tables et de bancs

Les demandes de prêt doivent être effectuées exclusivement en Mairie au moins une semaine à l'avance. Ce matériel est réservé aux habitants de la commune. Les punaises, agrafes, scotch sont prohibés. Un contrôle est effectué le jour du retrait et un autre au retour.

## Les services en dehors de la commune

Pour toutes les démarches administratives, renseignements détaillés sur le site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Communauté de brigades de Chateaumeillant

Composée de 4 unités dont les horaires d'ouverture sont les suivants :

CHATEAUMEILLANT : Jours ouvrables : 8 h - 12 h - 14 h - 19 h  
dimanches et jours fériés : 9 h - 12 h - 14 h - 18 h  
LIGNIERES : lundi : 8 h - 12 h  
vendredi : 14 h - 18 h  
LE CHÂTELET : mardi : 14 h - 18 h  
dimanche : 9 h - 12 h  
SAULZAIS LE POTIER : jeudi 8 h - 12 h  
Samedi 14 h - 18 h

### Travailleur social en polyvalence de secteur :

Madame BREARD  
Maison Départementale d'Action Sociale  
Sud du Châtelet  
26, Grande Rue  
18170 LE CHATELET  
Tél : 02 18 87 27 01

## La Mission Locale

### POUR LA MISSION LOCALE, L'ACCÈS A L'EMPLOI EST SYNONYME D'AUTONOMIE

Vous avez entre 18 et 25 ans.

Votre conseiller vous aidera à trouver les leviers qu'il vous faut actionner pour être réellement autonome dans toutes vos démarches : trouver un emploi ou une formation, vous loger, vous déplacer...

Pour nous contacter ;

Trouver nos lieux d'accueil ;

Voir les offres d'emploi locales ;

Découvrir les conseils de base pour vos candidatures ;

De nombreux liens vers nos partenaires.

- Siège social : 2, Rue Racine, 1<sup>er</sup> étage  
18200 Saint-Amand-Montrond
- Antenne de Châteaumeillant :  
1, Place Saint-Blaise
- Antenne de Dun sur Auron : 5, Rue du Collège
- TÉLÉPHONE : 02.48.82.10.35 (numéro unique)
- COURRIEL : [contact@mlchersud.fr](mailto:contact@mlchersud.fr)
- FACEBOOK : <http://www.facebook.com/mlchersud>
- SITE WEB : [www.mlchersud.fr](http://www.mlchersud.fr)
- HORAIRES D'OUVERTURE  
Le lundi : 13 h 30 - 17 h  
du mardi au vendredi : 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h



## CLIC INFO SENIOR (Centre Local d'Information et de Coordination)

Ce point d'information local a une mission d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux personnes âgées et à leurs familles.

Adresse :

1, avenue de Verdun

18160 LIGNIERES

Tel : 0 48 63 00 23

clicinfosenior@wanadoo.fr



## AMASAD (Association Mutuelle Agricole de Soins A Domicile)

Cette association privée à but non lucratif propose des prestataires qui peuvent apporter une aide à domicile.

1 route d'Issoudun

Lignières

Tél. : 02 48 63 00 23

amasad@orange.fr

## FACILAVIE

Association d'aide et de services à domicile du Cher propose :

- Un accompagnement et une aide aux actes essentiels de la vie quotidienne,
- Le portage des repas à domicile.

7, Rue de l'Île d'Or

18020 Bourges cedex

Tél : 02 48 23 06 70

ANTENNES :

**Lignières** : 1, Avenue de Verdun

le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de

9h à 12h.

Tél : 02 48 60 12 81

**Châteauneuf** : Maison des services.

Le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 14h à 16h sur RV

Tél : 02 48 60 40 97



## ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)



3, rue de l'île

Châteauneuf sur cher

Présidente : Mme Monique MOREAU

Responsable secteur : Mme Céline CLAUDE

Secrétaire : Mme Claire BIGOT

Tel : 07 86 01 88 58 ou 06 29 28 12 60

mail : admrchateauneuf@fedel18.admr.org

site internet : [www.18.admr.org](http://www.18.admr.org)

L'ADMR offre de nombreux services aux personnes âgées et aux familles.

## Accès au droit

Conseil juridique gratuit en toute confidentialité par un avocat, un conciliateur de justice ou un conseiller conjugal et familial.

4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9 h 30 à 11 h sur rendez-vous au 06 85 42 95 14

MSAP - 2 rue de la Fonderie — Lignières - [www.cdad18.fr](http://www.cdad18.fr)

## Espace Public Numérique

Le Châtelet

Inscription : 06 85 82 26 96 le mardi

Mail: [e pn.lechatelet@departement18.fr](mailto:e pn.lechatelet@departement18.fr)

## Transports Publics

Lignes 18 : Lignes régulières et navettes

Tous les renseignements sont disponibles sur le site [www.lignes18.fr](http://www.lignes18.fr), par téléphone au 0800 10 18 18 ou grâce aux dépliants disponibles en Mairie.

## Appels d'Urgence

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

## Maison de services au public

### 2 rue de la Fonderie - Lignières

Tél. : 02 48 60 20 20

Horaires du lundi au vendredi : 9 h 30 - 12 h 30

13 h 30 - 15h30

mail : [msap.lignieres@orange.fr](mailto:msap.lignieres@orange.fr)

Site internet : Maison de services au public Lignières

### La Poste - Chateauneuf-sur-cher

Horaires : mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9 h - 12 h

samedi : 9 h - 12 h

## Etat Civil

### Naissances

Aria DA FONSECA VARILLON, le 6 décembre 2018  
Abygaëlle GAUCHER, le 16 juin 2019

### Mariage

M. MARCHET Bruno  
et Mme CHAUMET Audrey le 21 décembre 2018

### Décès

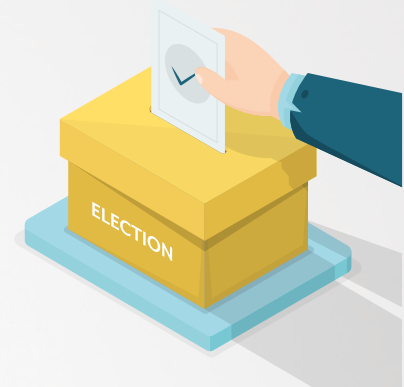
M. Gérard PETIOT le 21 avril 2019  
Mme France DUBUCQ le 8 août 2019

## Inscriptions sur les listes électorales

Il sera possible de s'inscrire à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2020** et jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le jour du scrutin c'est-à-dire le **7 février 2020**.

## Elections

Élections municipales :  
15 et 22 mars 2020.



# Les associations et leurs manifestations en 2020

## Le Comité des fêtes

Contact : **M. Jean-Paul Ribault**  
02 48 96 53 20 — ribaje@wanadoo.fr

### Bureau

Président : M. Jean-Paul Ribault  
Vice-Présidente : Mme Martine Humbert  
Secrétaire : M. Jean-Pierre Taillebois  
Trésorière : Mme Nadine Tréhiou

### Présidente d'honneur :

Mme Fabienne Pinczon du Sel

### Membres actifs

M. Alain Blanchard  
M. Didier Humbert  
M. Louis Margueritat  
M. Daniel Skaskow  
M. Michel Vallée



**Brocante :**  
**le dimanche 5**  
**juillet 2020**

## Le Comité Saint-Vincent

Présidente : Mme Sylvie Lefèvre  
Secrétaire : Mme Stéphanie Boczek  
Trésorier : M. Pierre Vidal



**Saint-Vincent,**  
**le samedi 7 mars 2020**

10 h 30 : Messe - Puis  
Galette à la salle des fêtes  
suivie d'un repas payant  
sur réservation



## ACPG-CATM — TOE-VEUVES

Président : **M. Guy Limousin**

Chaque année les Anciens Combattants de l'Association prennent part à toutes les manifestations officielles :  
11 novembre, 8 mai, 5 décembre.

## Le Syndicat de chasse

Président : **M. Michel Bonnet**

Les chasses ont lieu les dimanches et jours fériés à partir de 9 h.

**Durant ces journées il est recommandé d'éviter les zones chassées dans la forêt communale en raison du danger**

## Les Berdins

Président : **M. Alban Germain**

Secrétaire : M. Boris Boczek

Trésorier : M. Vincent Gaucher

**Dimanche 4 août 2019** M. Michel Bonnet, ancien président des Berdins a été mis à l'honneur. En présence de Mme Maryline Brossat, conseillère départementale et de M. Louis Cosyns, président du Pays Berry-Saint-Amandois il a fêté ses trente ans de mandat électoral commémorés par une médaille réalisée par M. Nicaise, meilleur ouvrier de France. La commune, les associations et les habitants lui ont offert un ordinateur portable.

## Honneur au Berry

Cette association est présidée par **M. Michel Bonnet**  
Projet de fête d'été au bord de l'Arnon.

**Samedi 21 mars 2020**

Repas payant à base de gibier au profit des animations pour les enfants - Salle des Fêtes

**Lundi 13 avril 2020 :  
Pâques des enfants**



**Fête du Berry  
le dimanche 2 août  
2020**

**D'autres manifestations seront organisées en 2020 par la Municipalité avec la participation des membres du Conseil Municipal et du C.C.A.S**

**Plantation des arbres de naissance  
le samedi 21 décembre 2019**

Plantation des arbres pour 2 naissances, à 11 h au stade, puis vin d'honneur à la salle des fêtes.

**Samedi 18 janvier — salle des fêtes**

Représentation théâtrale par la Compagnie du Mot-Coeur.

**Fête Nationale le mardi 14 juillet**

Casse-croûte à partir de 20 h au stade.

## 11 Novembre

Le Maire, Fabienne Pinczon du Sel et Guy Limousin, Président de l'Association des Anciens Combattants de Saint-Baudel - Villecelin. Ce dernier est en train de lire le Message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre).



## Repas des aînés 24 novembre 2019

